

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

- .04 ■ LETTRE OUVERTE: IL DEVIENT URGENT D'AGIR SUR LES NAISSANCES
- .05 ■ LEGTA DU MORVAN: UNE SEMAINE SOUS LE SIGNE DE L'INNOVATION
- .06 ■ TRAVAIL À LA FERME: LA MEILLEURE DES MAINS-D'ŒUVRE
- .07 ■ JEUNES AGRICULTEURS: VOUS AVEZ UN MESSAGE
- .08 ■ ANCIENS EXPLOITANTS: LES ANCIENS VONT BIEN
- .09 ■ SECTION DES BAILLEURS DE LA FDSEA: LE POINT SUR LES ZONES HUMIDES

PRODUCTIONS // CULTURES

- .10 ■ DÉSHÉRBAGE: LE POINT SUR LES LEVIERS ET STRATÉGIES
- .11 ■ COLZA: COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DE FLORAISON LENTE ET SES FACTEURS AGGRAVANTS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

- .12 ■ DNC: UNE CAMPAGNE 2026 SOUS TENSION

PRODUCTIONS // VIGNE

- .13 ■ ÉCONOMIE: EN CÔTE-D'OR, L'IRRÉGULARITÉ DEVIENT UNE DONNÉE DE BASE

DOSSIER // MACHINISME

- .14 ■ SPÉCIAL RÉCOLTE DE L'HERBE

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

- .20 ■ ASSURANCES: PROXIMITÉ ET PRÉVENTION POUR GROUPAMA NIÈVRE
- .21 ■ ENVIRONNEMENT: UN FLOT D'ATTENTES POUR LES ÉTANGS DE FRANCE

SERVICES

- .23 ■ TABLEAU DE BORD (LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO...)
- .24 ■ COURS & MARCHÉS (COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)
- .26 ■ PETITES ANNONCES
- .28 ■ ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

- .30 ■ CINÉMA: "RURAL", UN FILM POUR RÉCONCILIER AGRIS ET URBAINS
- .31 ■ SOLIDARITÉ: UN KILOMÈTRE À PIED, ÇA AIDE, ÇA AIDE...
- .32 ■ VOYAGES: « PARTEZ CURIeux, REVENEZ CONQUIS »... LE PETIT FUTÉ FÊTE SES 50 ANS D'EXPLORATION



// LE DESSIN

// EN BREF

Pesticides La liste des usages prioritaires publiée au Journal officiel Le ministère de l'Agriculture a publié le 11 avril au Journal officiel une liste de plus de 120 usages de pesticides qui doit orienter le calendrier d'examen des autorisations de mises sur le marché de ces produits par les autorités sanitaires, une disposition contestée par des ONG. En juillet dernier, le ministère de l'Agriculture avait publié un décret indiquant que le directeur général de l'Anses devait tenir « compte, dans le calendrier d'examen des demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques » d'un arrêté établissant « la liste des usages » de pesticides ayant pour objet de lutter contre des ravageurs de cultures. Ce décret avait été attaqué par quatre associations. Un arrêté publié le 10 avril établit ainsi la « liste des usages phytopharmaceutiques ayant pour objet de lutter contre des organismes nuisibles ou des végétaux indésirables affectant de manière significative le potentiel de production agricole et alimentaire et contre lesquels les moyens de lutte sont inexistant, insuffisants ou susceptibles de disparaître à brève échéance ». Elle recense de nombreux nuisibles (mouches, pucerons...) et maladies (mildiou, rouille...) qui menacent des dizaines de cultures, allant des arbres fruitiers, aux légumes en passant par la vigne, les céréales, les oléagineux et les betteraves sucrières.

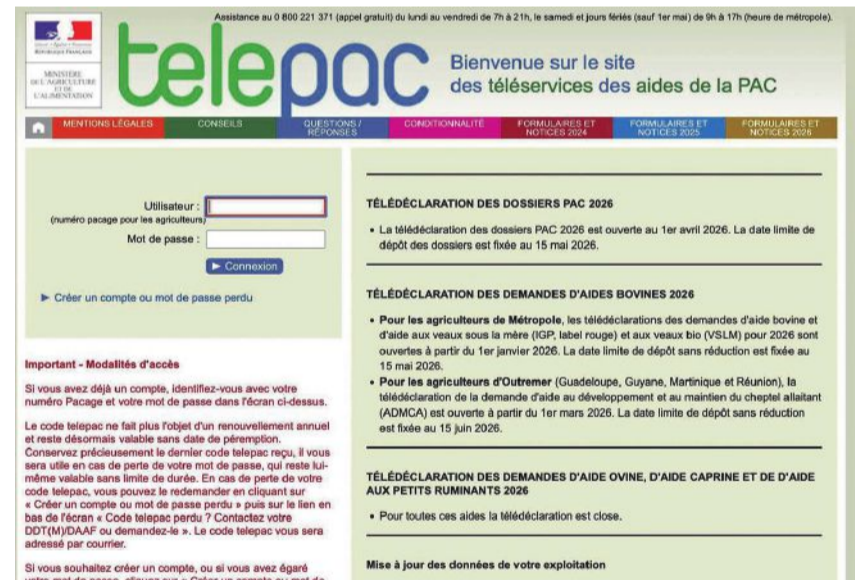
Biogaz La France devient première productrice européenne de gaz renouvelable La France a augmenté de 13 % ses capacités de production de gaz renouvelable en 2025, se hissant sur la première marche du podium en Europe, avec des capacités équivalentes à la consommation annuelle d'environ un million de foyers, selon le Panorama des gaz renouvelables 2025 publié le 9 avril. « La France, en 2025, est devenue le leader de l'injection de biométhane dans les réseaux, devant l'Allemagne, devant le Danemark », s'est félicitée Sandrine Meunier, la directrice générale de NaTran, principal gestionnaire du réseau de transport de gaz, lors d'une conférence de presse. L'Hexagone disposait de 803 sites d'injection de gaz renouvelable dans les réseaux gaziers à la fin de l'année dernière, qui ont permis de couvrir 3,9 % de la consommation de gaz en France en 2025, selon le rapport annuel de la filière (Syndicat des énergies renouvelables, Gaz et Territoires, GRDF, NaTran et Teréga). Cela représente 15,5 térawattheures (TWh) par an de capacités d'injection en service, qui ont permis de produire 13,6 TWh de biométhane en 2025, précise le document. Les gaz renouvelables injectés dans les réseaux sont majoritairement issus de la méthanisation de biodéchets (agricoles, ménagers, boues de stations d'épuration...).

Climat Mars 2026, quatrième mois de mars les plus chauds jamais enregistrés Mars 2026 se classe au quatrième rang des mois de mars les plus chauds jamais enregistrés à l'échelle mondiale, avec une température moyenne de l'air en surface de 13,94 °C, au-dessus des valeurs estimées pour la période préindustrielle (1850-1900), a indiqué l'observatoire européen Copernicus dans son bulletin mensuel du 10 avril. À l'échelle européenne, le mois de mars 2026 se classe au deuxième rang des mois de mars les plus chauds, derrière celui de 2025, avec une température moyenne de 5,88 °C, soit 2,2 °C au-dessus de la normale 1991-2020. La quasi-totalité du continent a enregistré des températures supérieures à la moyenne, particulièrement marquées dans les pays nordiques, les États baltes et le nord-ouest de la Russie. « Les données de Copernicus pour mars 2026 nous donnent à réfléchir », a commenté Carlo Buontempo, directeur du service Copernicus sur le changement climatique, cité dans le bulletin. « Chaque chiffre est frappant en soi, mais ensemble, ils offrent un tableau d'un système climatique soumis à des pressions soutenues et de plus en plus fortes », a-t-il jugé. Dans ce contexte, le retour de plus en plus probable d'El Niño dans la seconde partie de l'année fait craindre aux climatologues que l'humanité ne se dirige vers de nouvelles chaleurs extrêmes.

// EN IMAGE

Pac 2026 La télédéclaration est ouverte jusqu'au 18 mai

La campagne de télédéclaration des demandes d'aides de la Politique agricole commune (PAC) pour l'année 2026 a officiellement été lancée le 1^{er} avril dernier, a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le 9 avril. Les exploitants agricoles doivent réaliser leur déclaration exclusivement par internet sur le site officiel www.telepac.agriculture.gouv.fr. La date limite de dépôt sans pénalités est fixée au lundi 18 mai 2026, bien que les conditions d'éligibilité des demandeurs soient évaluées au 15 mai. Cette procédure dématérialisée concerne une large gamme de soutiens: aides découpées, aides couplées végétales, indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aides à l'agriculture biologique (AB), mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et aide à l'assurance récolte. Pour accompagner les agriculteurs, des notices détaillées sur les conditions d'éligibilité et la conditionnalité sont consultables en ligne. Un dispositif d'assistance spécifique est également reconduit via un numéro vert (0800 221 371). Enfin, les services de l'État (DDT-M et DAAF) ainsi que les organismes conventionnés restent mobilisés sur l'ensemble du territoire pour répondre aux questions techniques des exploitants.



Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40



Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années). RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - Prix au numéro: 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - Certification: PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

• Gérante et directrice de publication: Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef: Bert Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction: Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
• Régionale: Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

